

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**

**COMMUNE DE  
BEAUVAIL**

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
RÉVISION**

**Approuvé le: 1<sup>er</sup> octobre 2004**

**ANNEXES SANITAIRES**

**Tracés Urbains**

25 rue de l'Ambroisie  
75012 Paris

tel:01 43 46 28 16 fax: 01 43 46 28 18

**Direction Département de l'Équipement de la Somme  
Direction des Subdivision Est**

56 rue Jules Barni  
80026 Amiens

tel 03 22 82 25 50 fax: 03 22 82 25 80

## **GENERALITES**

Le dossier d'annexes sanitaires du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Beauval a pour but de faire le point sur les équipements en eau potable, en assainissement des eaux usées et pluviales en collecte et traitement des ordures ménagères. Il s'agit d'évaluer les installations en fonction des développements urbains prévus par le P.L.U..

# EAU POTABLE

## 1- GENERALITES

Le site est un plateau calcaire entaillé d'un réseau de dépressions, la principale dépression formant une vallée qui draine vers l'Authie les eaux de ruissellement de petites vallées sèches. C'est dans une de ces petites vallées qu'est implantée la commune de Beauval.

### Gestion

La commune gère elle même son réseau, la Direction Départementale de l'Agriculture ayant la maîtrise d'œuvre pour les travaux neufs.

### La consommation

En 1999 Beauval a 2243 habitants, en 1990 la population était de 2286, ce qui représente une diminution de 43 personnes. La commune peut espérer une montée de sa population dans les années à venir du fait du développement du Nord d'Amiens.

La consommation était de 111 533 m<sup>3</sup> en 2000 et de 95 333 m<sup>3</sup> en 2002 . Cette forte baisse est due à une diminution très sensible de l'eau industrielle. Par contre le volume d'eau produit était de 109 488 m<sup>3</sup> en 2002 accusant une perte importante en augmentation. Le réseau d'eau potable devra être optimisé afin de réduire la différence entre volume pompé et volume facturé.

## 2- RESSOURCES

### Le pompage d'eau potable

Parmi les vallées sèches précédemment décrites, le fond de Naours est le siège du pompage d'eau potable communale. La procédure de déclaration d'utilité publique de périmètre de protection a eu lieu courant 2000, instituant les périmètres de protection. Deux forages y sont situés, à un kilomètre au sud-est de l'agglomération. Le premier forage a été réalisé en 1913 à une profondeur de 53m et le second en 1972 à 40,50m. La profondeur du plan d'eau était de 6,96m en mai 75. Les essais de débit ont donné respectivement en 1913, 46m<sup>3</sup>/h pour un rabattement de 1,30m et en 1972, 131m<sup>3</sup>/h pour un rabattement de 5,50m. Le débit de la pompe en 1997 est de 70m<sup>3</sup>/h<sup>1</sup>.

L'exploitation est donc assurée par une pompe immergée de 80m<sup>3</sup>/h et une pompe de surface de 42m<sup>3</sup>/h à fonctionnement alterné. Le volume annuel est de 153 820m<sup>3</sup> en 1998.

La nappe captée est contenue dans les fissures et les diaclases de la craie du Sénonien et du Turonien supérieur, son substratum imperméable est constitué par les marnes du Turonien moyen "Dièves" dont le toit est estimé à +50, soit à une profondeur de 35m.

L'alimentation de cette nappe est assurée uniquement par l'infiltration d'une partie des précipitations dites "pluies efficaces", phénomène qui est prépondérant de décembre à mars, et qui induit une fluctuation naturelle du niveau de la nappe avec en général de hautes eaux jusqu'en avril – mai et des basses eaux en novembre – décembre.

L'amplitude de ces fluctuations peut être importante et influe de façon significative sur le rendement des ouvrages. La situation des captages dans une vallée sèche, très éloignée du niveau de base de la nappe fait que ces fluctuations doivent être relativement importantes.

Cette nappe s'écoule gravitairement vers les points bas, dans la zone elle est drainée préférentiellement par les vallées sèches ou la fissuration est généralement plus développée. Elle s'écoule vers le Nord selon un gradient relativement important (10 pour 1 000).

L'eau ne subit aucun traitement et la qualité bactériologique est bonne. Elle est pompée puis refoulée vers le château d'eau.

### **Stockage**

L'eau captée est acheminée depuis le captage jusqu'à un réservoir par une conduite de refoulement  $\varnothing 100\text{mm}$ . Situé à l'entrée Ouest de l'agglomération, le réservoir a une capacité de 500m<sup>3</sup>. Ces caractéristiques sont les suivantes :

Cote Sd : 136 NGF

Cote radier : 148,50m

Cote trop plein : 154,70m

Ce stockage permet à la commune de s'alimenter une journée complète, réserve d'incendie comprise (120m<sup>3</sup>).

### **Distribution**

Du réservoir part une conduite de  $\varnothing 150$  qui alimente la rue du château d'eau et la rue de la mairie (en partie, l'autre est en  $\varnothing 125$ ). La rue Charles Cagny et la rue Charles Saint (dans le prolongement) sont alimentées en  $\varnothing 125$  et  $\varnothing 100$  qui se prolonge dans la rue Armand Devillers. Le long de la nationale une partie des réseaux est de  $\varnothing$  variant de 100 à 150.

Ce sont les conduites principales. Tout le réseau est ensuite constitué de conduites en  $\varnothing 60$  et  $\varnothing 40$  ainsi que quelques  $\varnothing 80$ . Les petites conduites sont les plus anciennes, le réseau datant de 1923.

## **Défense incendie**

Tous les lotissements récents sont alimentés par des diamètres suffisants pour accepter des poteaux incendie normalisés ( $\varnothing 100$ ). Tous les poteaux incendie sur la commune sont aujourd'hui en  $\varnothing 100$ .

## **Consommation :**

La consommation en eau potable de Beauval était, pour 2002 de 95 333 sans aucun m<sup>3</sup> d'eau industrielle,

Soit une consommation journalière de : 261m<sup>3</sup>/j

La commune comptant 2243 habitants, il en résulte une consommation de 116l/j/h.

Le nouveau plan de zonage prévoit des extensions urbaines à moyen et à long terme d'une surface totale de 30,8 ha, ce qui ouvre une surface importante de terrains à l'urbanisation. Cela correspond à environ 302 pavillons, en comptant 10 pavillons à l'hectare, soit environ 755 habitants supplémentaires : ce qui amènerait la population de la commune à 3000 habitants.

La quantité pompée annuellement varie entre 110 000 m<sup>3</sup>. Elle est supérieure aux volumes facturés qui sont de l'ordre de 95 333 m<sup>3</sup>/an (2000) et de 153 820 m<sup>3</sup> pompés (1998). Il apparaît donc que l'amélioration du réseau de distribution d'eau potable donne une marge de l'ordre 58 487 m<sup>3</sup>/an qui doit pouvoir encore être améliorée car les pertes sont toujours fortes. Cette marge permet d'assurer l'alimentation d'une population totale pour la commune d'environ 3500 habitants consommant 150 l/j (consommation de type urbain). Actuellement, la consommation sur Beauval est de l'ordre de 116 l/j. La ressource en eau potable ne semble donc pas un problème dans l'immédiat.

## **Conclusion :**

Le captage assure les ressources en eau sur la commune de Beauval, et pour les extensions futures d'habitat. Des aménagements doivent être entrepris pour améliorer la qualité du réseau et pour diminuer le nombre de pertes.

# ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

## 1 GENERALITE

Beauval est située à 25km au nord d'Amiens, à l'extrémité Est du Ponthieu et à proximité de la vallée de l'Authie. Le site est d'une diversité topographique importante. Beauval est implantée dans une vallée sèche orientée Sud-Ouest / Nord-Est qui rejoint la vallée de l'Authie par l'intermédiaire d'une autre vallée plus importante. La commune est implantée le long de la RN25 qui va à Doullens, sur deux kilomètres et demis.

### Gestion:

La commune de Beauval gère elle même son réseau, la D.D.A. ayant la maîtrise d'œuvre pour les travaux neufs.

## 2 LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

### 1-1 La station d'épuration

La station d'épuration a été mise en service en octobre 1974. Elle assure le traitement des eaux usées de Beauval, le raccordement d'aucune autre commune n'est prévu au schéma d'assainissement du canton.

Cette station a une capacité théorique de 2500 équivalent-habitants. Les eaux sont criblées, dessablées, dégraissées puis aérées dans un chenal de 550 m<sup>3</sup> et épurées dans un clarificateur raclé de 110 m<sup>3</sup>. Les boues épaissies sont stockées avant valorisation agricole. Les eaux traitées sont rejetées dans le fossé de la vallée des Saules.

Les coefficients de charge moyens de la station sur les années 1997 et 1998 sont :

- Débit : 84 %
- Demande biologique en oxygène : 62 %
- Matière organique : 64 %
- Matière en suspension : 43 %
- Azote : 52 %
- Phosphore : 42 %

Les rapports du SATESE des années 1997 et 1998 indiquent que la station assure par temps sec un traitement efficace des effluents admis et rejette une eau de bonne qualité.

Le volume annuel traité en 1998 est de 15 382m<sup>3</sup>.

Toutefois deux éléments sont à noter :

- la station connaît des épisodes en surcharge hydraulique et de dépassement de sa charge polluante admissible (Demande Biologique en Oxygène, Matière en Suspension),
- le déversoir d'orage sur le collecteur principal présente occasionnellement un mauvais fonctionnement entraînant des déversements d'eaux usées, par temps de pluie, directement dans le fossé.

De plus la station doit faire prochainement l'objet d'une mise à niveau.

## **1-2 Le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales**

Le réseau est de type unitaire presque entièrement gravitaire. Les premiers travaux ont été réalisés à partir de 1963. A l'heure, actuelle, la desserte de la commune est pratiquement totale, le SATESE indique que 98% de la population est raccordable et que 94% est raccordé. L'absence de desserte du hameau de la ferme du Vert Galand, des habitations de la Motte des Loups et de la ferme du Huleux est à signaler.

Le réseau est organisé autour d'un collecteur central qui emprunte la rue principale du bourg (rue Berneuil, de Créqui, de la Mairie, de Charles Cagny, Armand Devillers ) avant de rejoindre la station d'épuration par une canalisation dans le fond de vallée. Dix antennes secondaires s'y connectent assurant la collecte de la quasi-totalité de la commune. L'antenne de la rue de Rosel, qui se trouve dans le bassin versant de la vallée de Milly, est raccordée via une station de refoulement. Dans quelques petits quartiers, les eaux de pluie des chaussées ne sont pas récupérées et sont évacuées dans des vallées sèches. Il s'agit du lotissement du Hayon, du carrefour entre la rue du Rosel et la route nationale et du haut de la rue du Château. Dans ce dernier cas, il faut remarquer que les eaux pluviales se dirigent vers le fond de Naours (pompage d'eau potable).

Le collecteur principal est constitué de tuyaux de Ø 500 à 800 et de canalisations ovoïdes (T 130 à 200). A l'amont de la station d'épuration, il possède un déversoir d'orage qui évacue ses eaux de pluie dans le fossé de la vallée des saules. Le collecteur de la rue de Gézancourt (Ø 400) est le seul à se raccorder directement à la station d'épuration. Son déversoir d'orage est également dirigé vers le fossé de la vallée des saules.

Le fonctionnement de ce réseau reste mal connu. Aucun dysfonctionnement important n'a été signalé. Une étude de diagnostic du réseau d'assainissement et de la station d'épuration est en cours. Elle préciserait son fonctionnement et ses capacités réelles de rejet d'eau pluviale. Eventuellement, elle établirait un programme de travaux pour remédier aux imperfections du réseau.

### **Délimitation des zones d'assainissement:**

Conformément à la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 Beauval a procédé à la délimitation de ses zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif. La ferme du Vert Galant est trop éloignée pour être raccordée au réseau.

### **1.3 Conclusion**

Le système d'assainissement de Beauval est en cours de d'amélioration. Quant à la station d'épuration il faudra, en plus de sa mise à niveau pallier aux épisodes de surcharge hydraulique de la station et de dépassement de la charge polluante admissible, ainsi qu'aux mauvais fonctionnement occasionnel du déversoir d'orage.

## LES ORDURES MENAGERES

La commune a en 1999 une population de 2 243 habitants. Cette population tend à diminuer depuis 1990. La production d'ordures ménagères est évaluée aujourd'hui à 392 kg/an par habitant, soit une quantité annuelle de l'ordre de 879 tonnes pour la commune par an, ce qui correspond à 2,4 tonnes par jour pour la commune.

Les déchets des industries sont acheminés par ces dernières à la décharge de Doullens.

La collecte est hebdomadaire : le lundi matin, sauf en été pour le terrain de camping où il est bi-hebdomadaire.

Le verre fait partie d'un système de ramassage spécifique ; trois containers sont disposés sur le territoire communal.

Il n'y a plus de ramassage spécifique pour les déchets verts.

La commune appartient au syndicat intercommunal assurant le ramassage et le traitement des ordures ménagères des cantons d'Acheux et de Doullens : SIROM.

Le traitement des ordures ménagères est assuré par le syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères du plateau picard Nord. Les déchets étaient traités par l'usine d'incinération implantée à Doullens. L'exploitant en était la société Valnor. A ce jour un problème technique non résolu depuis plus de 6 mois empêche l'incinération des ordures ménagères. La communauté de commune du Doullennais dont fait partie Beauval est en cours de procédure avec l'exploitant Valnor. Affaire à suivre.

Les déchets industriels sont à la charge des particuliers qui doivent s'occuper de leur ramassage auprès des sociétés spécialisées et les acheminer à la décharge de Doullens.

### **Conclusion :**

Les extensions de Beauval sont prévues dans le périmètre urbain, elles ne concernent que des agrandissements de secteurs déjà collectés, par conséquent, la création de nouveaux secteurs n'est pas nécessaire.

Si l'afflux de population est important, il faudra envisager d'augmenter la fréquence du ramassage.

Un système de collecte sélective existe en déchetterie à Doullens ou bien par containers sur Beauval (verres).